

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 27 Août 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt sept Août, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Genis de Saintonge dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky QUESSON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Août 2018

Présents : MM QUESSON Jacky - NOEL Louissette - PERRAUD Francis - CHEVREUX Rolland - CAILLEROT Elisabeth - BATTUT Josette - RAINE Ghislaine - ANNÉREAU Jean-Michel - TONDUSSEON François - PALLISSIER Jean-Jacques formant la majorité des membres en exercice.

Absents : MM HENIN Christine - VINET Sophie – SANGAN Sandra – MISSONNIER Jean-Claude – LAMAIGNERE Bernard (excusés)

Secrétaire de séance : Mr ANNÉREAU Jean-Michel

I) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU 18/06/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le procès verbal de la réunion du 18 Juin 2018.

II) BAIL COMMERCIAL – IMMEUBLE 17,19, AVENUE DE BORDEAUX.

Monsieur le Maire rappelle les termes :

- du bail commercial en date du 3 Juin 2004
- du renouvellement du bail commercial en date du 25 Février 2013

au profit de la E.U.R.L. J. PENAUD pour les locaux situés 17,19, Avenue de Bordeaux.

Il donne ensuite lecture du projet de résiliation de bail (preneur sortant EURL PENAUD) et de nouveau bail commercial au profit de la S.C.I. TOPEVA, 20 rue des Grands Champs à PLASSAC (17)

Désignation: local commercial d'une superficie de 109 m², composé de deux pièces à usage de magasin, un sanitaire avec lavabo, une réserve avec évier sur meuble et un bureau.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier présenté en en avoir délibéré:

- Donne son accord au projet de résiliation de bail (preneur sortant EURL PENAUD) et de nouveau bail commercial au profit de la S.C.I. TOPEVA à compter du 30/08/2018 pour une durée de 9 années et un loyer mensuel H.T. d'un montant de 370,75 Euros payable d'avance le 1er de chaque mois et pour la première fois le 01/09/2018,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le document ainsi rédigé,

III) REQUETE TRIBUNAL ADMINISTRATIF – SCI CADICAF.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Considérant que par requête en date du 20 Juillet 2018, la S.C.I. CADICAF a déposé devant le tribunal administratif de Poitiers un recours visant à l'annulation de la délibération du Conseil Municipal de St Genis de Saintonge n° 22.01.18-1 du 22 Janvier 2018 (Vente immeuble cadastré section A n° 2162 et 2165 à Mr BOUNIOT Pascal et FAGER Wally, pharmaciens) ;

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune de Saint Genis de Saintonge dans cette affaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ➔ Autorise Monsieur le maire à ester en défense dans la requête n° 1801731-1 introduite devant le tribunal administratif de Poitiers par la S.C.I. CADICAF
- ➔ Mandate la G.I.E CIVIS, protection juridique, pour désigner l'avocat chargé de représenter la commune dans cette instance.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.